

NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ORDRE DU JOUR

Du lundi 26 mars 2012

1°) Election du secrétaire de séance

Lorsque le président aura ouvert la séance, il sera procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

2°) Approbation du procès verbal de la séance du 29 février 2012

Le procès verbal est joint à la présente convocation.

3°) Bilan de la Politique Foncière 2011

Monsieur le Président exposera que, conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 08 février 1995, les collectivités doivent établir un bilan de leur politique foncière. Il précisera aux membres du Comité qu'il n'y a pas lieu de délibérer car aucune acquisition ou cession de terrains n'a été enregistrée.

4°) Compte Administratif 2011

Après s'être fait présenter le budget primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2011, les membres du Comité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé et présenté par Monsieur le Président, devront procéder à son approbation

Les résultats synthétiques du Compte Administratif figurent sur le tableau annexé.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	Résultats propres à l'exercice 2011	247 053.33	101 198.78	-145 854.55
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)		127 564.93	127 564.93
	Résultat à affecter			- 18 289.62
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	Résultats propres à l'exercice 2011	4 797.54	14 536.03	9 738.49
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)		36 096.50	36 096.50
	Solde global d'exécution			45 834.99
<i>RESTES A REALISER</i>	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0.00	0,00	0.00
RESULTATS CUMULES 2011		251 850.87	279 396.24	27 545.37

<i>REPRISE DES RESULTATS</i>	Report en investissement	1 865.00
	Report en fonctionnement en 002 recettes	25 680.37

5°) Affectation du résultat 2011

Monsieur le Président vous exposera qu'en application de l'article 9 de la Loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5) et après avoir approuvé le Compte administratif 2011 (C.A.2011), le comité syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2011 ; Cette année, il convient de prévoir une affectation de 1 865 € en investissement principalement destinée à couvrir la différence entre l'excédent et le montant des travaux en restes à réaliser. Le compte de gestion se solde (hors restes à réaliser) par un excédent de 27 545.37 €.

6°) Compte de gestion 2011

Le compte de gestion étant conforme au compte administratif, Monsieur le Président propose de l'approuver.

7°) Vote du Budget Primitif 2012

Dans le cadre des orientations définies dans le Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Président vous propose d'approuver le projet de Budget Primitif 2012 tel que défini en annexe sans augmentation des cotisations.

8°) Questions diverses